# **SYNTHÈSE**

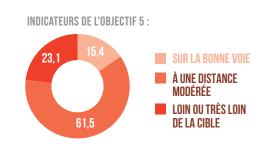
# Perspective mondiale sur l'ODD 5 (Égalité des sexes) dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Après l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) en 2015, l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (ODD 5 Égalité des sexes) montrait des signes de progrès. L'accès à l'éducation s'était amélioré pour les filles, les femmes étaient mieux représentées au sein des institutions parlementaires, et on enregistrait une baisse du mariage des enfants¹. Mais depuis la pandémie de COVID-19 en 2020, le monde fait face à une nouvelle hausse de la violence, du mariage des enfants, et du nombre de femmes et filles cantonnées à des rôles domestiques. Depuis la fin de la pandémie, le rapport annuel sur les Objectifs de développement durable dresse un tableau relativement inquiétant, signalant clairement que « le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'ODD 5 Égalité des sexes d'ici 2030 » (CEA, 2023).



## PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

# LE MONDE N'EST PAS EN VOIE D'ATTEINDRE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES D'ICI À 2030



AU RYTHME ACTUEL, IL FAUDRA



300 ANS
PÓUR MÉTTRE
FIN AÚ MÁRIÁGÉ
D'ENFANTS

286 ANS POUR COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE PROTECTION JURIDIQUE ET ÉLIMINER LES LOIS DISCRIMINATOIRES



140 ANS POUR PARVENIR À UNE REPRÉSENTATION ÉGALE AUX POSTES DE DIRECTION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Par ailleurs, ce rapport annuel répète inlassablement le même message depuis 2015 : l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes et des filles ne seront possibles que lorsque de solides cadres juridiques seront mis en place pour protéger leurs droits. En effet, de nombreux rapports affirment que « garantir les droits des femmes en ayant recours aux cadres juridiques est la première étape indispensable à la lutte contre la discrimination dont elles sont victimes » (CEA, 2016), que « l'autonomisation des femmes ne pourra passer que par l'introduction de réformes structurelles pour lutter contre des attitudes et des normes sociales injustes, ainsi que par l'élaboration de cadres juridiques progressistes destinés à promouvoir l'égalité des sexes » (CEA, 2018), et que les « lois discriminatoires et les vides juridiques continuent d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux » (CEA, 2021). Les réformes légales portant sur l'égalité des sexes connaissent aussi un ralentissement : en 2022, le nombre de réformes adoptées par les diverses économies nationales était au plus bas depuis plus de vingt ans (Banque mondiale 2023a). Aujourd'hui en cours d'élaboration, la Stratégie en matière de genre 2024-2030 de la Banque mondiale reconnaît qu'il est à la fois urgent et impératif d'accélérer l'égalité des sexes pour un avenir durable, résilient et inclusif (Banque mondiale 2023b).

Le rapport 2023 sur l'état du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) lance un appel similaire, exhortant le monde entier à examiner les cadres juridiques en place pour déterminer s'ils entravent ou favorisent l'égalité et l'autonomie des femmes dans l'EMAPE. Le rapport analyse aussi plusieurs autres obstacles majeurs à la participation et à l'autonomisation des femmes dans la filière, notamment le manque de protection sociale et d'accès à des programmes de santé et sécurité au travail.

Le rapport révèle que, même s'il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre l'ODD 5 d'ici 2030, des progrès sont d'ores et déjà réalisés dans le secteur de l'EMAPE, grâce à des initiatives centrées sur les femmes. Les initiatives les plus concluantes ont su s'atteler aux obstacles juridiques et structurels à la participation des femmes dans l'EMAPE, inclure les femmes dès la conception des projets et tout au long de leur déploiement, et les ont aidées à renforcer leurs compétences juridiques, commerciales et techniques. Mais il reste encore beaucoup de progrès à faire pour assurer la parité homme-femme des cadres juridiques régissant l'EMAPE, améliorer la protection sociale offerte aux femmes à la maison et au travail, et créer des mesures de santé et sécurité au travail qui tiennent compte des différences entre les sexes dans le secteur de l'EMAPE.

## Les contributions de l'EMAPE à l'ODD 5

L'EMAPE est source de contributions vitales pour l'économie mondiale et notre mode de vie moderne. Le secteur fournit des volumes considérables de minerais indispensables aux industries mondiales de la joaillerie, de la construction, de l'agriculture, de l'informatique, de la fabrication, de l'automobile et de la défense. Les femmes jouent un rôle critique dans le secteur, puisqu'on estime qu'à l'échelle mondiale, 13,4 millions de femmes travaillent dans l'EMAPE, représentant 30 % des 44,67 millions de travailleurs de la filière<sup>2</sup>. Cependant, du fait du manque de données désagrégées par le sexe, il est possible que le nombre de femmes travaillant dans l'EMAPE soit considérablement plus élevé.

Les femmes exécutent de multiples tâches, directes ou indirectes, tout au long de la chaîne de valeur de l'EMAPE : extraction minière, tri, broyage, tamisage, lavage à la bâtée, transport des minerais, vente alimentaire, et autres services connexes. Certaines de ces tâches, effectuées à la mine, sont visibles. Mais de nombreuses fonctions principalement remplies par les femmes dans l'EMAPE se font souvent à l'insu des regards, qu'il s'agisse par exemple de la récupération de matériaux en aval des rivières, du traitement de l'or au mercure à domicile ou de la préparation des repas pour les mineurs. Ces tâches sont rarement reconnues, et encore moins documentées, même lorsque des recensements sont conduits sur les sites des mines, ce qui donne l'impression erronée qu'il s'agit d'un secteur exclusivement masculin. Pour dire les choses simplement : les femmes ne sont pas prises en compte. Par conséquent, en l'absence d'interventions promouvant activement la participation des femmes, les politiques et pratiques développées pour améliorer le bienêtre et le statut des mineurs font abstraction totale du genre : autrement dit, elles ne tiennent pas compte des différences entre les sexes, différences qui entravent pourtant la participation égale des hommes et des femmes dans l'EMAPE.

On peut citer maints exemples de réformes et de pratiques aveugles au genre dans l'EMAPE, parmi eux le manque d'infrastructures d'assainissement et d'hygiène pour les femmes dans les mines, le manque de services de garde d'enfants et le manque d'éclairage pour améliorer la sûreté ainsi que la santé et la sécurité au travail ; l'introduction de la mécanisation ou de technologies simples qui améliorent la productivité mais privent de manière fortuite les femmes de leur emploi sans leur offrir un redéploiement ailleurs ; des structures et procédures de signalement des comportements répréhensibles qui sont entièrement contrôlées par les mêmes individus coupables des abus commis envers les femmes.

Ce manque de visibilité prive non seulement les femmes des réformes importantes dont elles ont aujourd'hui besoin dans le secteur de l'EMAPE, mais il a aussi souvent pour effet de leur faire subir une discrimination économique et physique. Cantonnées à des tâches secondaires, telles que le lavage, le traitement et le transport des minerais, les femmes sont exclues des activités les plus lucratives du secteur, et ne retirent pas les mêmes avantages économiques que leurs homologues masculins.

## Atteindre l'ODD 5 dans l'EMAPE : recommandations et principaux constats

Le rapport 2023 sur l'état du secteur examine le lien entre l'EMAPE et l'ODD 5 et énonce les mesures à prendre pour parvenir à l'égalité des sexes. Le rapport 2023 s'appuie sur l'examen du secteur minier et des cadres juridiques de 21 pays et, pour la première fois, sur des données primaires collectées via un trio d'enquêtes menées auprès de plus de 1 900 participants réunissant des agents gouvernementaux, des groupes de femmes du secteur minier et des mineurs eux-mêmes³. Donnant plus de visibilité aux contributions des femmes dans le secteur de l'EMAPE, le rapport 2023 étaye ses recommandations de données quantitatives et qualitatives. Il donne véritablement la parole aux femmes en incluant une

proportion significative (67 %) de participantes à l'enquête qui ont ainsi pu témoigner des obstacles juridiques et structurels qu'elles rencontrent. Quatorze études de cas (représentant 12 pays), co-rédigées par 34 auteurs de 23 organisations, fournissent des exemples concrets des mesures à prendre pour faire progresser la filière EMAPE vers l'ODD 5. Les groupes et réseaux miniers dirigés par des femmes ont joué un rôle déterminant pour la collecte des données destinées à ce rapport : le secteur de l'EMAPE a aujourd'hui tout intérêt à soutenir l'influence et le pouvoir organisationnel de ces groupes pour éliminer les disparités homme-femme.

- « En tant que mineurs et en tant qu'association, nous avons besoin de soutien. Le soutien apporté par les organismes publics, les municipalités et lu pays tout en entier, qui a pour effet d'aider le secteur minier et de donner plus d'assurance aux femmes, est un soutien qui participe à notre action dans les domaines du genre et des droits humains... Nous avons besoin d'eux pour nous donner des forces et nous aider à nous affirmer, à nous accompagner et à nous faire avancer. »
- DIVANEY VIVEROS (FEMME MINEUR DANS UNE EXPLOITATION ARTISANALE DE SUÁREZ CAUCA, COLOMBIE, 2023)

## « Maman Minyangala » au travail, République démocratique du Congo



Pour mieux comprendre et évaluer les obstacles à la réalisation de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans l'EMAPE, le rapport 2023 sur l'état du secteur a employé une méthodologie analytique qui lui a permis d'identifier les trois principaux obstacles à la participation et à l'autonomisation des femmes dans la filière.

Le rapport se compose de trois chapitres, présentant chacun les conclusions de la recherche, des études de cas, et une recommandation clé pour promouvoir la participation des femmes dans l'EMAPE :

- 1. Intégrer davantage la dimension du genre dans la législation minière et les politiques économiques.
- Améliorer la protection sociale des femmes à la mine et à la maison.
- Prendre en compte les différences liées au genre dans les mesures de santé et sécurité au travail applicables aux mines.

Veuillez consulter le rapport complet pour toutes les informations issues des recherches primaires, pour chacun de ces points clés.

# RECOMMANDATION 1 : INTÉGRER DAVANTAGE LA DIMENSION DU GENRE DANS LA LÉGISLATION MINIÈRE ET LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Dans la filière EMAPE comme dans tous les autres secteurs, seule une reconnaissance juridique permettra de concrétiser l'ODD 5. La législation peut soit soutenir, soit entraver l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la société au sens large, affectant par là même la participation complète et effective des femmes dans l'EMAPE. En 1935, la Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes) de l'Organisation internationale du travail<sup>4</sup> a officialisé la discrimination des femmes dans toute l'industrie minière, en déclarant illégal le travail des femmes dans les mines souterraines. En dépit des amendements plus récents apportés à de nombreuses législations nationales et de la non-application de telles lois dans d'autres pays, cette Convention fournissait jusqu'alors une base légale pour interdire aux femmes de travailler dans les mines, y compris dans la filière EMAPE. La Convention fera l'objet d'une proposition d'abrogation à la 112e session de l'Organisation internationale du travail en 2024, étape importante qui signale non seulement la volonté de faciliter l'accès des femmes aux emplois miniers, mais ouvrira aussi les portes à d'autres réformes.

Le rapport 2023 sur l'état du secteur constate qu'à l'échelle mondiale, la plupart des codes miniers sont neutres ou

aveugles au genre et ne contiennent aucune disposition pour améliorer la participation des femmes dans l'EMAPE. Une analyse juridique approfondie des codes miniers et des lois pertinentes (telles que les droits fonciers et droits relatifs à la santé sexuelle) de 21 pays EMAPE des régions d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, et d'Asie de l'Est et du Pacifique, a révélé que 14 codes miniers (67 %) et 17 lois sur les droits fonciers (80 %) étaient neutres ou aveugles au genre, lésant les femmes en termes d'accès et de contrôle des ressources. Selon cette analyse, sept pays tiennent compte du genre dans leur code minier, la plupart étant situés en Afrique subsaharienne, alors que seuls trois pays sur 21 ont adopté des lois de propriété foncière sensibles à la dimension du genre (la Colombie, la Tanzanie et la Zambie). Les gouvernements ont fait observer que le renforcement des capacités et le soutien financier constituent les formes de soutien les plus courantes pour mieux répondre aux besoins des femmes. Selon les représentants officiels, le manque de financement est le principal obstacle à la prise en compte de la dimension du genre dans les divers plans de soutien destinés au secteur minier.

Des cadres juridiques garantissant les droits et les libertés fondamentales des femmes dans la société et l'industrie minière ne sont pourtant pas les seuls facteurs qui limitent la participation pleine et entière des femmes dans l'EMAPE. Les croyances traditionnelles et les pratiques coutumières discriminatoires empêchent aussi les femmes du secteur de l'EMAPE d'exercer leurs pleins droits, d'accéder à l'autonomie économique et de prendre des décisions de manière indépendante.

Mais quel est l'impact de cadres juridiques aveugles ou neutres à l'égard du genre, qu'ils soient relatifs aux droits miniers, aux droits fonciers ou aux droits à la santé, et quel est l'impact de pratiques coutumières discriminatoires sur l'égalité et la participation pleine et entière des femmes dans l'EMAPE? Les approches aveugles au genre adoptées pour régulariser le secteur font fi du groupe important de parties prenantes que représentent les femmes dans le secteur de et omettent de tenir compte de leurs besoins uniques qui tiennent à leur sexe. Par conséquent, les besoins concrets des femmes qui travaillent dans des sites miniers sont encore peu documentés et mal compris.

Fait toutefois rassurant, le rapport 2023 sur l'état du secteur indique que les gouvernements commencent à prendre conscience de l'importance des femmes dans l'EMAPE, puisque 67 % des représentants officiels interrogés ont déclaré avoir lancé des programmes spécifiquement conçus pour soutenir les femmes de l'EMAPE, ou intégrant des composants spécialement destinés aux femmes. Par ailleurs, 83 % des représentants gouvernementaux interrogés affirmaient

avoir inclus les femmes lors d'élaboration d'interventions de régularisation du secteur de l'EMAPE. Il reste néanmoins beaucoup de travail à faire pour améliorer la compréhension et renforcer les capacités en matière de politiques et de programmes qui tiennent compte de la dimension du genre. Explorer de manière plus approfondie les résultats et l'impact de telles interventions pourrait s'avérer très utile pour mieux comprendre le fossé qui sépare la législation, les politiques et les programmes d'intervention.

Le rapport suggère plusieurs moyens de promouvoir la pleine participation des femmes dans l'EMAPE, suggestions illustrées par cinq études de cas d'organisations partenaires présentes sur le terrain au Pérou, en Afrique du Sud, au Nigeria, en Sierra Leone et en Colombie.

## PRINCIPAUX CONSTATS

- Le manque de formulation sensible au genre dans les lois nationales freine les progrès vers l'égalité hommefemme dans le secteur de l'EMAPE.
- Les gouvernements reconnaissent de plus en plus l'importance des femmes dans l'EMAPE.
- Le développement des capacités et le soutien financier sont deux points critiques qui requièrent une attention immédiate si l'on veut aider les gouvernements à promouvoir efficacement l'égalité des sexes dans le secteur de l'EMAPE.

## RECOMMANDATION 2 : AMÉLIORER LA PROTECTION SOCIALE DES FEMMES À LA MINE ET À LA MAISON

La protection sociale est définie comme « l'ensemble des politiques et des programmes destinés à prévenir et protéger tous les individus contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, au cours des différentes étapes de la vie. » (SPIAC-B, 2019). Conformément à la Cible 5.4 des ODD (« faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale...»), la protection sociale est non seulement un instrument fondamental au sein des stratégies de développement nationales, mais c'est aussi un outil essentiel pour parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles. Les mesures de protection sociale, qui mettent l'accent sur les groupes vulnérables, peuvent aider à réduire les inégalités, à promouvoir l'inclusion sociale et à lutter contre la pauvreté.

Dans la filière EMAPE, établir et améliorer les mécanismes de protection sociale par le biais de politiques ou de réformes a le potentiel de conduire à une croissance plus inclusive et plus équitable. Cependant, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail, 55 % de la population mondiale ne dispose d'aucune protection sociale, tandis qu'une vaste proportion ne bénéficie que d'une protection partielle. Ce fossé important et inquiétant en matière de protection sociale est encore plus marqué dans le secteur des activités économiques informelles, auquel appartient la majorité de la filière EMAPE, puisqu'à l'échelle mondiale, on estime que 80 % à 90 % des mineurs de l'EMAPE opèrent de manière informelle, sans les licences et permis légalement requis, avec des pratiques généralement médiocres (Banque mondiale, 2020).

L'amélioration de la protection sociale offerte aux femmes de l'EMAPE, autravail et à la maison, est donc une recommandation qui revêt aujourd'hui un caractère urgent. Le rapport indique cependant que le secteur fait déjà des progrès importants dans ce domaine, cherchant à réduire les inégalités via des partenariats avec les agences gouvernementales et les organisations civiles pour améliorer l'accès des mineurs de l'EMAPE aux mécanismes de protection sociale.

Selon les représentants gouvernementaux, les groupes Women in Mining (WIM) et les mineurs interrogés, ces initiatives de régularisation se traduisent par la perception d'une participation accrue des femmes dans l'EMAPE, dans les demandes de permis d'exploitation minière, et à une meilleure perception des femmes mineurs. Cependant, la part des tâches domestiques qui restent à la charge des femmes n'a que peu ou pas diminué. Cette situation, qui impose aux femmes de l'EMAPE un « double fardeau » (tâches domestiques et tâches professionnelles) est l'une des principales raisons pour lesquelles elles travaillent moins d'heures que leurs homologues masculins. En moyenne, les femmes qui travaillent dans la chaîne de valeur de l'EMAPE consacrent 26 % de plus (cing heures par semaine) aux tâches domestiques que les hommes. En outre, faute d'un suivi réel par les autorités de la violence basée sur le genre (qui affecte majoritairement les femmes)sur les sites d'EMAPE, il est impossible d'élaborer des politiques et initiatives robustes axées sur des bases factuelles pour remédier au problème de la violence basée sur le genre dans les communautés de l'EMAPE.

Le second constat frappant du rapport, et thème récurrent tout au long de ses pages, est l'importance des réseaux et associations professionnelles de femmes pour accroître la visibilité des femmes dans l'EMAPE, promouvoir l'égalité des sexes et encourager toutes les parties prenantes à collaborer pour améliorer la situation des femmes dans le secteur. Selon les données recueillies, la participation des groupes WIM aux initiatives de régularisation a conduit à la hausse du nombre de femmes à des postes de leadership, et à la baisse de la

discrimination et de la violence basée sur le genre, tout en permettant à davantage de femmes de jouir de leurs droits de propriété sur les terres/les mines. Il est fondamental d'autonomiser, de légitimiser et de professionnaliser ces groupes et associations de femmes pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur de l'EMAPE.

Pour les pays sans intervention nationale incluant les femmes de l'EMAPE, le rapport 2023 indique que les groupes WIM et les ONG continuent de jouer un rôle critique pour rallier les multiples parties prenantes à cette cause. En marge des formations, des ateliers et de la plateforme communautaire que ces groupes fournissent, la télévision, la radio, la presse et les réseaux sociaux ont tous été qualifiés d'importants pour sensibiliser le secteur aux programmes gouvernementaux et initiatives non gouvernementales lancés pour améliorer la protection sociale.

Même si des politiques bien structurées sont importantes pour améliorer la protection sociale offerte aux femmes de l'EMAPE, leur mise en œuvre ne peut passer que par des actions concrètes. Le rapport présente six études de cas d'organisations présentes en Colombie, en Mongolie, en République Centrafricaine, en Tanzanie et aux Philippines, illustrant les méthodes employées pour introduire des changements prometteurs dans la vie des mineurs artisanaux et à petite échelle.

## **PRINCIPAUX CONSTATS**

- Les femmes sont désormais incluses par les gouvernements dans les initiatives de développement de l'EMAPE, ce qui a pour effet d'améliorer la participation et la perception des femmes dans ce secteur.
- Les initiatives de soutien destinées au secteur de l'EMAPE doivent réfléchir aux mesures à prendre pour réduire les disparités entre les sexes quant aux travaux domestiques qui restent majoritairement assumés par les femmes.
- Les réseaux et associations professionnelles des femmes de l'EMAPE jouent un rôle crucial pour améliorer la visibilité des femmes et promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur.
- Les gouvernements n'ont pas de mécanisme de surveillance adéquat pour recenser les cas de violence basée sur le genre dans les communautés de l'EMAPE.

## RECOMMANDATION 3 : PRENDRE EN COMPTE LES DIFFÉRENCES LIÉES AU GENRE DANS LES MESURES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL APPLICABLES AUX MINES

Travailler dans la filière de l'EMAPE s'accompagne de nombreux risques et dangers pour la santé et la sécurité. La division du travail en fonction du sexe, les différences anatomiques et biologiques, les tendances du marché de l'emploi, les croyances culturelles, les rôles sociétaux, les attentes et les responsabilités sont autant de facteurs qui contribuent à l'émergence de risques et dangers sexospécifiques au travail, qui sont parfois plus élevés et plus marqués dans le secteur de l'EMAPE. Le rapport 2023 explore les inégalités genrées en termes de santé et sécurité au travail dans l'EMAPE, et les classe en quatre catégories : i) physiques et biomécaniques, ii) chimiques, iii) psychosociales, et iv) environnementales.

Le rapport 2023 sur l'état du secteur révèle que les rôles périphériques et moins lucratifs remplis par les femmes sous forme de tâches manuelles répétitives telles que le concassage de pierres et le broyage de minerais, les exposent à des impacts biomécaniques spécifiques, tandis que le manque d'accès à des capitaux les empêche d'acheter des équipements de protection individuelle ou d'investir dans des technologies d'extraction/de traitement miniers.

Dans de nombreux pays, les femmes sont exclues des activités d'orpaillage, en raison de croyances culturelles et de craintes, justifiées ou non, pour leur sécurité. Les femmes sont alors cantonnées à des activités de traitement telles que l'amalgamation au mercure et sa vaporisation. Les femmes et les enfants sont affectés de manière disproportionnée par l'exposition au mercure, puisque la puissante neurotoxine chimique peut être transmise aux bébés et aux fœtus via l'allaitement et le placenta, causant des problèmes à la naissance, des avortements spontanés, des nouveau-nés en sous-poids et des naissances prématurées.

Sur le plan psychosocial (influence des facteurs sociaux et physiques sur le mental ou le comportement d'un individu), l'intensité des activités physiques de l'EMAPE peut entraîner une extrême fatigue et des douleurs chroniques. Dans le cas des femmes, l'ajout des tâches domestiques à un travail déjà fatigant peut aussi conduire à des stratégies d'adaptation telles que l'abus d'alcool ou de drogues. Dans un secteur où les femmes sont traditionnellement responsables des repas à la mine et à la maison, la faim et la malnutrition peuvent aussi avoir des répercussions psychosociales supplémentaires.

Les impacts environnementaux néfastes des activités d'EMAPE incluent la dégradation et la destruction des terres agricoles, qui affectent les femmes de manière disproportionnée, car souvent elles dépendent de l'agriculture comme source de

revenus et de denrées supplémentaires pour le ménage. Comme les femmes sont généralement responsables des repas du foyer, lorsque la qualité, la quantité ou la valeur nutritionnelle des aliments est insuffisante, elles renoncent souvent à leur part pour nourrir le reste de la famille.

Pour assurer l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes dans le secteur, le rapport appelle aujourd'hui à des interventions sexospécifiques en matière de santé et sécurité dans l'EMAPE. Les problèmes de santé et de sécurité au travail n'affectent pas les hommes et les femmes de la filière EMAPE de manière égale. Comme indiqué dans le rapport 2023 sur l'état du secteur, les impacts environnementaux néfastes de l'EMAPE sont non seulement de plus en plus importants, mais selon plus d'un tiers des répondants au questionnaire Site minier, ils affectent aussi les femmes d'une manière disproportionnée.

Les mineurs n'ont souvent pas accès aux soins de santé dont ils ont besoin à proximité des sites d'EMAPE : les femmes sont donc privées de soins de santé maternelle, sexuelle et reproductive. Plus inquiétant encore, les filles de la filière EMAPE ont 11 fois plus de chances que les garçons d'être mariées à un âge précoce (avant 18 ans), situation qui limite leur liberté et s'apparente parfois à une forme d'esclavage moderne.

Des politiques et interventions sexospécifiques pourraient aider les femmes de l'EMAPE à surmonter les divers obstacles qu'elles rencontrent en matière de santé et sécurité au travail. Une législation soutenant l'accès aux terres et le droit de propriété foncière des femmes pourrait aider ces dernières à participer activement et pleinement au secteur, sans crainte ou risque de violence basée sur le genre. L'égalité des sexes peut être promue via des interventions qui donnent les moyens aux femmes de délaisser leurs emplois périphériques, peu lucratifs

et dangereux, qui les empêchent de participer aux décisions, en faveur de postes mieux rémunérés, avec un véritable pouvoir décisionnel. En valorisant la position des femmes dans l'EMAPE, les approches développées pour promouvoir l'égalité des sexes peuvent bousculer les normes sociales et les barrières culturelles genrées qui perpétuent de manière insidieuse la discrimination et la violence basée sur le genre contre les femmes, au sein des communautés de l'EMAPE comme dans la société au sens large.

Pour mieux illustrer les répercussions spécifiques du secteur de l'EMAPE sur le bien-être des femmes et les mécanismes qui en sont responsables, le rapport présente trois études de cas (République démocratique du Congo, Ghana et Rwanda) qui mettent en évidence les nombreux risques de santé et sécurité auxquels elles sont exposées au travail, l'impact des tâches qu'elles effectuent sur leur santé, et les diverses interventions nécessaires (impliquant de multiples parties prenantes) pour améliorer la santé et la sécurité des femmes de la filière EMAPE, notamment en tenant compte des risques spécifiques auxquelles elles font face.

## **PRINCIPAUX CONSTATS**

- Les femmes du secteur de l'EMAPE sont exposées à un nombre croissant d'effets environnementaux néfastes.
- Il existe un manque de disponibilité de soins de santé maternelle, sexuelle et reproductive à proximité des mines et dans les communautés minières.
- Dans les communautés de l'EMAPE, les filles sont beaucoup plus exposées au risque de mariage précoce que les garçons.





## Conclusion

Les femmes du secteur de l'EMAPE font simultanément face à des obstacles d'ordre juridique, social et économique. Ces difficultés sont aggravées par la persistance d'une approche aveugle au genre dans les codes miniers , qui a pour effet de perpétuer la discrimination à l'égard des femmes mineurs et de leur entraver l'accès à des ressources, à l'éducation et à l'amélioration de leur situation économique, mettant en péril leur sécurité et leur bien-être. Sans actions et réformes, les femmes resteront privées des avantages économiques et sociaux offerts par un secteur de l'EMAPE bien

développé. Le rapport 2023 sur l'état du secteur présente les recommandations suivantes pour aider la filière EMAPE à progresser vers l'ODD 5.

On ne saurait trop insister sur le rôle capital qu'ont à jouer les groupes miniers professionnels tels que Women in Mining en vue de faire progresser ces actions et de parvenir à des réformes. Les gouvernements doivent continuer à autonomiser, légitimiser et professionnaliser ces groupes afin d'améliorer la visibilité des femmes dans l'EMAPE et de progresser vers l'égalité des sexes.

## Recommandation

## Description

Rendre les cadres juridiques régissant l'exploitation minière plus inclusifs en tenant compte du genre Les lois minières doivent impérativement changer pour activement promouvoir et affirmer l'égalité des sexes. Pour que les droits des femmes mineurs soient enfin reconnus et protégés, il faut entièrement réévaluer et modifier les codes miniers et les politiques minières nationales encore neutres ou aveugles au genre. Plus précisément, l'abrogation à venir de la Convention de 1935 (n° 45) sur les travaux souterrains (femmes) de l'OIT, qui interdit l'emploi des femmes dans les mines souterraines, ouvrira la porte au dialogue et aux réformes initiales. De plus, renforcer les cadres juridiques qui protègent les femmes de la discrimination et des pratiques préjudiciables est indispensable pour créer un environnement plus inclusif et équitable.

Dans la sphère des droits fonciers et de l'accès aux ressources, une transformation fondamentale des systèmes juridiques de propriété foncière et des des dispositions coutumières relatives au régime foncier est également indispensable. Cette transformation permettra aux femmes de délaisser des rôles périphériques dans la chaîne de valeur de l'EMAPE pour devenir propriétaires, ce qui leur garantira ainsi de recevoir les mêmes avantages économiques que leurs homologues masculins. La propriété permet aux femmes d'avoir accès aux capitaux et aux prêts nécessaires pour développer leur activité, acheter du matériel,, investir dans les technologies, accroître la rentabilité de leur exploitation minière et prendre des décisions financières et opérationnelles qui serviront aussi bien les intérêts des femmes que des hommes.

Améliorer la protection sociale des femmes à la mine et à la maison Améliorer la protection sociale offerte aux femmes dans l'EMAPE est un mécanisme crucial pour promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes de la filière. Dès l'enfance, les femmes du secteur de l'EMAPE font face à une myriade de défis socio-économiques : les petites filles n'ont pas facilement accès à l'éducation; beaucoup d'adolescentes sont forcées de quitter l'école très tôt et sont exposées au risque de grossesse précoce; une fois adultes, les femmes ne sont pas traitées sur un pied d'égalité et travaillent dans des conditions précaires et dangereuses, qui incluent les violences basées sur le genre et sur le sexe à la mine comme à la maison. Les gouvernements et les organisations de la société civile doivent travailler en partenariat pour élaborer les initiatives et interventions qui donneront aux femmes les outils dont elles ont aujourd'hui besoin pour s'émanciper, à savoir : l'accès à l'éducation et aux formations professionnelles qui leur permettront de travailler dans des conditions décentes, l'accès aux programmes d'éducation financière qui les aideront à devenir économiquement indépendantes et résilientes, ainsi que l'accès à un soutien complet en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment l'accès à l'éducation, à des contraceptifs, à des médicaments et à des services d'avortement sans restriction.

Lutter contre les violences basées sur le genre et sur le sexe dans l'EMAPE via des mesures de protection sociale est indispensable. Des cadres juridiques robustes et des mesures spécifiques à chaque site minier doivent impérativement être mis en place pour assurer la sécurité, le bien-être et l'inclusion des femmes dans l'EMAPE. La culture masculine profondément enracinée dans l'EMAPE et l'industrie minière a aussi besoin d'être érodée à l'aide de campagnes de sensibilisation et d'initiatives éducatives.

Prendre en compte les différences liées au genre dans les mesures de santé et sécurité au travail spécifiques aux mines Les inégalités entre les sexes en matière de santé et sécurité au travail exposent les femmes de l'EMAPE à des risques différents et plus élevés. Ces différences sont liées aux croyances socioculturelles qui empêchent les femmes de participer pleinement et directement à des activités minières et les cantonnent à certains rôles tels que le concassage de pierres, le transport de lourdes charges sur leur tête, le lavage à la bâtée ou l'amalgame de l'or au mercure. Ces tâches répétitives les exposent à un risque accru de blessures musculosquelettiques et à des toxines chimiques particulièrement dangereuses pour les femmes enceintes ou allaitant. L'organisation, les infrastructures et les équipements de protection individuelle (EPI) des mines, tous pensés pour répondre aux besoins des hommes, ont aussi un impact délétère sur les femmes du secteur de l'EMAPE. L'absence de vestiaires et douches séparés, le manque de services de garde d'enfants, et des EPI mal adaptés empêchent la participation des femmes sur un pied d'égalité et mettent leur vie en danger, sans oublier celles de leurs enfants qu'elles sont parfois contraintes d'emmener avec elles à la mine. Pour remédier à ces problèmes et parvenir à l'égalité des sexes dans l'EMAPE, une analyse approfondie des risques et besoins propres aux femmes s'impose. Celle-ci permettra non seulement de concevoir des sites d'EMAPE et des EPI qui tiennent compte des différences entre les sexes, mais aussi de former et de sensibiliser les mineurs, les gouvernements et leurs partenaires du développement pour permettre aux femmes de participer sur un pied d'égalité et notute sécurité à tous les rôles.

L'enquête menée dans le cadre du rapport 2023 sur l'état du secteur indique clairement que les obstacles rencontrés par les femmes de l'EMAPE ne pourront être surmontés qu'à l'aide d'une approche sur tous les fronts, qui passe notamment par la révision de codes miniers aveugles au genre et la remise en question des normes sociales et culturelles. Les gouvernements doivent renforcer leurs capacités pour concevoir, déployer et surveiller de nouvelles politiques et interventions sensibles à la dimension du genre, tout en finançant des programmes conçus pour autonomiser les femmes de la filière EMAPE. Il est aujourd'hui impératif de faire de l'égalité des sexes une priorité dans l'EMAPE, et de travailler en collaboration pour créer un environnement où les femmes pourront pleinement participer, s'épanouir et exercer leurs droits sans obstacle ou discrimination.

#### NOTES DE PIED DE PAGE

- 1 Voir les synthèses annuelles des progrès et des données dur l'ODD 5 sur le site Internet de la CEA : https://sdgs.un.org/goals/ goal5#progress\_and\_info
- 2 Selon les dernières estimations de la plateforme Delve (août 2023): https://delvedatabase.org/ Voir l'introduction du rapport 2023 pour plus d'informations sur les estimations du nombre de femmes (18 % à 50 %) travaillant dans l'EMAPE.
- 3 L'enquête comprenait trois questionnaires et 1 935 participants de 22 pays, composés de représentants gouvernementaux (Questionnaire gouvernemental, 54 % de femmes), de dirigeantes de groupes Women in Mining
- (Questionnaire WIM, 100 % de femmes), et de mineurs artisanaux et à petite échelle (Questionnaire Site minier, 79 % de femmes). Au total, 16 organisations partenaires locales ont pris en charge la collecte des données, dont 11 groupes Women in Mining. Les 14 études de cas couvrent 12 pays : deux dans la région Amérique latine et Caraïbes, huit en Afrique, et deux dans la région Asie de l'Est et Pacifique.
- 4 Elle stipule qu'« aucune femme ou fille, quel que soit son âge, ne doit être employée pour travailler dans une mine souterraine. »